



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 87181

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés éprouvées par les familles en Alsace pour l'apprentissage de l'allemand dès la maternelle. En effet, alors qu'on compte en Alsace 12 677 élèves en classes bilingues, la grande majorité de ces enfants ne reçoivent en fait qu'un enseignement dit « extensif » de trois heures par semaine, et 7 % seulement des enfants sont réellement dans des classes bilingues, ce qui est très insuffisant, puisque la convention de 2000 prévoyait que 20 % des enfants devaient être accueillis dans des classes bilingues dès la maternelle, en 2005. Aussi, il demande s'il ne faudrait pas mettre en place un meilleur système de communication du ministère vis-à-vis des familles et vis-à-vis d'un personnel enseignant qui reste majoritairement hostile à l'enseignement bilingue en maternelle, alors même que 56 % des Alsaciens estiment qu'on favorise et développe le bilinguisme pour des raisons culturelles mais surtout économiques.

Texte de la réponse

Les données actuelles sur la question posée sont les suivantes : les 12 677 élèves évoqués sont actuellement en classes bilingues, soit 7 % de la population scolaire du 1er degré. Ils reçoivent 13 heures d'enseignement en langue allemande et 13 heures d'enseignement en langue française, et ce dès la grande section de maternelle. À ces élèves s'ajoutent ceux qui étudient l'allemand sous la forme dite « extensive », à raison de 3 heures par semaine, le cycle 3 (CE2, CM1, CM2) étant couvert à 100 %, le cycle 2 (GS, CP, CE1) devant l'être en 2008. Au total, que ce soit sous la forme paritaire (bilingue) ou sous la forme extensive, plus de 95 % des élèves étudient l'allemand dans le 1er degré. Les programmes prévoient pour leur part un enseignement depuis le CE1 à hauteur d'une heure trente hebdomadaire. La « convention portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace », signée le 18 octobre 2000 pour la période 2000-2006, ne prévoit aucune cible chiffrée. Partant du chiffre actuel (7 %) et de la politique volontariste menée conjointement par l'éducation nationale et par les collectivités territoriales, le recteur de l'académie a récemment déclaré (Dernières Nouvelles d'Alsace, 22 janvier 2006) : « On peut viser les 15 % d'élèves bilingues en 2012. » Un soin particulier doit être apporté à l'information donnée aux familles et aux enseignants, très largement acquis à l'enseignement de la langue allemande, notamment sous sa forme bilingue, conformément à l'actuel projet d'académie (objectif 3). Au total, un effort important est fait dans l'académie de Strasbourg pour promouvoir dès le plus jeune âge l'enseignement des langues vivantes et notamment de la langue allemande, conformément à la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école et à la convention de 2000, en étroit et fécond partenariat avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87181

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2021

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6229